

Si vous ne pouvez visualiser correctement ce message, [cliquez ici](#).

CNFF
INFOS
05/2015



CONSEIL NATIONAL
DES FEMMES
FRANÇAISES



CSW59 | Commission de la
condition de la femme
9 au 20 mars 2015
APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING



[Demande d'information](#)



[Pour adhérer au CNFF](#)



[Imprimez ce document](#)



[En savoir plus sur le
CNFF](#)

Rapport de la représentante permanente du Conseil International des Femmes auprès de l'ONU à Genève

La 59e session CSW, qui s'est tenue à New-York du 9 au 20 mars 2015, avait pour objectif de dresser le bilan de la mise en œuvre de la plate-forme adoptée à la Conférence de Pékin en 1995. Véritable charte refondatrice des droits de la Femme, proclamant que l'égalité entre les femmes et les hommes est une condition essentielle du développement durable, de la paix et de la démocratie, cette plate-forme définissait douze domaines d'action constituant autant d'objectifs stratégiques à mettre en œuvre.

Pour préparer ce bilan, le Secrétaire Général a établi un rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration de Pékin, 167 Etats ont remis leur rapport sur la situation des femmes dans leur pays et la société civile, pour sa part, a également apporté sa propre contribution.

A travers ces rapports, il apparait que, certes, des progrès ont été réalisés, notamment dans les domaines des violences faites aux femmes et de l'éducation des filles dans certains pays, mais globalement la situation des femmes reste difficile.

Contrairement aux années précédentes, la Déclaration finale a été adoptée et signée avant le début de la session. C'est pourquoi, sous la pression de différentes ONG européennes et américaines, un autre texte a été collectivement élaboré et adopté par la CSW le 20 mars 2015, qui prévoit pour l'avenir une organisation et des méthodes de travail différentes de la Commission, pour mieux prendre en compte les ONG dans le travail de la CSW.

A noter le rôle important joué par la France lors de cette session, notre pays ayant présidé le Conseil de Sécurité pendant le mois de mars. A ce titre, Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat aux droits des femmes, a ouvert la Conférence avec un discours dans lequel elle appelle à réaffirmer les 12 piliers de la Déclaration de Pékin de 1995 et défend l'universalisme des Droits des Femmes, notamment des droits sexuels et reproductifs, y compris le droit à l'IVG.

Lire le rapport dans son intégralité sur www.cnff.fr et choisissez l'intitulé Actions à l'échelle internationale.

Le CNFF soutient la candidature du Comité CEDAW au prix Nobel de la Paix

Le Comité CEDAW (Comité des Nations Unies pour l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes), dont la Présidente est Nicole Ameline, députée du Calvados et ancienne ministre chargée de l'égalité professionnelle et de la parité, a posé sa candidature au Prix Nobel de la Paix

EUROPE

Une résolution du
Parlement Européen sur
l'égalité femmes /hommes



Le Parlement Européen a adopté le 9 mars dernier, par 441 voix contre 205 et 52 abstentions, un rapport présenté par l'eurodéputé belge, Marc Tarabella (S et D), en faveur de l'égalité des femmes et des hommes dans l'Union Européenne.

Ce texte préconise l'accélération de la mise en place de mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment promouvoir des politiques d'éducation pour encourager les femmes à réaliser leur carrière dans des secteurs scientifiques, augmenter l'offre de structures d'accueil pour les enfants, permettant ainsi aux femmes de ne pas se cantonner dans des emplois à temps partiel, mal rémunérés et précaires, et protéger les droits et accès



2015. A cette occasion, un appel à soutenir cette candidature est diffusé. Le CNFF, comme beaucoup d'associations de défense des droits des femmes, soutient naturellement cette candidature.



Signer la pétition, www.cnff.fr

des femmes à la contraception et à l'avortement. Enfin, le rapport propose l'institution d'une « Année Européenne de lutte contre les violences envers les femmes », en 2016.

LUTTE CONTRE LE SYSTEME PROSTITUTIONNEL

Inscription de la proposition de loi sur la prostitution à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale



La proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale en 2e lecture pour le 12 juin prochain.

Quelques réactions après le vote du Sénat en première lecture de la proposition de loi sur le système prostitutionnel

Le vote du Sénat en première lecture, le 30 mars dernier, de la proposition de loi sur la prostitution rétablissant le délit de racolage et rejetant la pénalisation des clients, a suscité de fortes réactions, notamment de la part des associations impliquées dans leur combat en faveur de la loi :



Le Mouvement du Nid, membre du Collectif « Abolition 2012 », qui déplore les 16 mois perdus au Sénat pour finalement revenir au statu quo, a dénoncé ce vote comme étant « machiste » et réactionnaire. Rappelant que, en commission spéciale, 75% des sénateurs ayant voté pour la pénalisation des clients étaient des femmes, il avait, à cette occasion, évoqué le classement mondial du Forum Economique Mondial sur l'égalité femmes-hommes d'octobre 2014 : ce document indiquait, en effet, « que la Suède, la Norvège et l'Islande, les trois premiers pays au monde à avoir dépénalisé les personnes prostituées et pénalisé les clients, font partie des 4 pays au monde les plus avancés en matière d'égalité femmes/hommes ».

Abolition2012, devenu « Abolition 2015 », prévoit d'appeler les jeunes à se mobiliser pour l'abolition de la prostitution autour de la date du vote à l'Assemblée Nationale, en organisant une conférence « Les Jeunes pour l'abolition ». Les sondages, en effet, font apparaître que les jeunes sont largement favorables à la pénalisation des clients.



L'Europe, un modèle pour les femmes du monde entier ?

Sous le titre « Une Europe moderne est une Europe plus féminine », la Fondation Robert Schuman publie un article de sa Directrice générale, Pascale Joannin, sur les changements introduits en Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, au cours de l'année 2014.

Sans doute, l'Europe est le continent où la situation des femmes est la meilleure. En effet, dans les Parlements, il y a, au 1er janvier 2015, 22% de femmes parlementaires dans le monde : au sein des 28 Etats de l'Union européenne, elles représentent 27,7% des députés et au Parlement européen, 36,8%. Mais il reste encore des progrès à faire...

L'auteur analyse ainsi les chiffres concernant la place des femmes, encore bien peu satisfaisante, dans les institutions européennes, au niveau des postes régaliens (1 femme, qui est Haut Représentant de l'Union pour les Affaires Etrangères), de ceux de la Commission européenne (9 femmes Commissaires sur un total de 28) et au Parlement européen où elles sont cependant en meilleure position. En ce qui concerne la composition des gouvernements nationaux au sein des Etats membres de l'Union, hormis la Finlande et la Suède, il n'y a que 4 Etats, dont la France, où les femmes représentent plus de 40% des ministres.

En revanche, sous l'effet des quotas, la place des femmes dans l'entreprise a connu une certaine avancée ces dernières années dans les Etats de l'Union européenne, en ce qui concerne les Comités exécutifs et les Conseils d'administration. A cet égard, l'Europe arrive en tête de la féminisation des Conseils d'administration, devant l'Amérique et l'Asie. Elle se positionne donc comme précurseur, avec la Suède et la Finlande en tête, la France en 3e position, suivie du Royaume Uni, du Danemark et des Pays-Bas.

Au travers de cette étude, Il apparait donc que, dans les Etats de l'Union Européenne, les barrières se brisent peu à peu, mais les progrès sont modestes et le chemin est encore long à parcourir

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Harcèlement sexiste et violences sexuelles dans les transports : un avis du HCEf/h

Dans son avis relatif au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles dans les transports en commun, publié le 16 avril dernier, le Haut Conseil à l'Egalité entre femmes et hommes appelle à une action déterminée de l'Etat, des collectivités territoriales et des sociétés de transport. Il recommande un plan national d'action « Stop au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles sur toute la ligne », qui repose sur 3 orientations :

- Définir et mesurer le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans l'espace public
- Agir au niveau des opérateurs de transport
- Agir au niveau des Pouvoirs Publics.

En savoir plus : _

<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-de-genre/actualites-69/article/avis-du-hcef-h-relatif-au>



EGALITE FEMMES/HOMMES

Chiffres-clés Edition 2015

Comme chaque année, le Service du droit des femmes publie sous l'intitulé « Vers l'Égalité réelle entre les Femmes et les Hommes : les Chiffres-Clés - L'Essentiel, Edition 2015 », une version actualisée des chiffres-clés, avec des données sexuées, et sous les rubriques suivantes :

- 1- Stéréotypes sexistes
- 2- Éducation, formation initiale
- 3- Emploi et précarité
- 4- Inégalités professionnelles
- 5- Parité et accès aux responsabilités
- 6- Culture, média et sport
- 7- Santé
- 8- Violences faites aux femmes



Cette édition sera complétée au cours de l'année par une publication assortie d'analyses.

www.ega-pro.femmes.gouv.fr

Les mesures du Comité Interministériel à l'égalité et à la citoyenneté en matière d'égalité femmes/hommes

À l'occasion du 70^e anniversaire du premier vote effectif des femmes, le 29 avril 1945, cinq mesures ont été annoncées par la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits de la femme, et par la Secrétaire d'État chargée des Droits de la femme, à savoir :



- Lutter contre les stéréotypes sexistes
- Rendre réelle la parité dans les instances décisionnaires
- Mieux partager l'espace public
- Lutter contre les impayés de pension alimentaire
- Développer les crèches à vocation d'insertion, pour faciliter l'emploi des femmes dans les quartiers

La mobilisation réussie des associations féministes contre des dispositions de la loi sur le dialogue social et l'emploi

À l'occasion de « l'Equal Pay Day », la ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, et la Secrétaire d'État chargée des Droits des Femmes avaient réaffirmé que la lutte contre les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, encore très importantes, reste un sujet d'action majeur pour le gouvernement. Or, le projet de loi Rébsamen sur le dialogue social et l'emploi, présenté au Conseil des Ministres du 22 avril 2015, est venu apporter un démenti à cette déclaration.

En effet, dans le but de simplifier la vie des entreprises, ce projet de loi contient des dispositions qui visent à supprimer tous les outils de l'Égalité professionnelle du Code du Travail, notamment le rapport de situation comparée (RSC), qui oblige à établir un diagnostic de l'égalité dans l'entreprise. Ayant pris connaissance de ce problème, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes s'en est saisi et a exprimé « ses vives inquiétudes » à ce sujet. De son côté, le réseau des associations féministes s'est mobilisé en diffusant une pétition sur la plateforme www.change.org qui a recueilli 30 000 signatures en 24 heures.

Répondant aux inquiétudes qui se sont exprimées, le gouvernement a réaffirmé son engagement en faveur des droits des femmes et devrait introduire en urgence un amendement réintégrant notamment la rubrique spécifique au RSC. Les associations restent vigilantes....

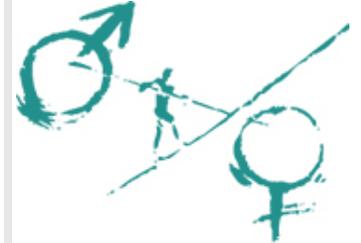
<http://sosegalitepro.fr/les-outils-de-legalite-professionnelle-en-danger>

<http://www.sosegalitepro.fr/je-signe-la-petition/>

Le HCEf/h félicite le CSA dans son action contre les stéréotypes de sexe
et pour l'égalité femmes/hommes

jusqu'à la disparition du plafond de verre

Rapport annuel 2014 du Conseil de l'Europe : appel aux États Membres pour plus d'efforts en matière d'égalité Femmes/hommes



Le Conseil de l'Europe a publié un rapport annuel 2014 intitulé « Mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes ».

Le tout premier programme transversal du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre femmes et hommes avait été lancé en 2012, afin « d'augmenter l'impact et la visibilité des normes d'égalité et de favoriser leur mise en œuvre dans les États membres, ainsi qu'au sein de l'organisation ». Il en résulte la première « Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes (2014-2017) », qui fut adoptée à l'unanimité par le Comité des Ministres en novembre 2013 et qui avait pour objectif d'assurer la promotion et l'autonomisation des femmes, donc une réelle égalité entre femmes et hommes dans les États membres du Conseil de l'Europe.

La Stratégie établit 5 domaines prioritaires:

- 1- Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme
- 2- Prévenir et combattre les violences envers les femmes
- 3- Garantir l'égalité d'accès à la justice
- 4- Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique
- 5- Intégrer dans toutes les politiques et dispositions une démarche soucieuse d'égalité entre les femmes et les hommes

L'un des points forts de l'année 2014 fut l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, considérée comme « la norme absolue » par ONU Femmes, et qui s'est vu décerner le prix « Vision Award 2014 ». Plusieurs autres événements clés ont eu lieu, qui ont permis de promouvoir les normes du Conseil de l'Europe, notamment une conférence sur les médias et l'image de la femme, ainsi qu'une autre conférence intitulée « Lutter contre les stéréotypes de genre dans et

Dans un communiqué publié en mars dernier, le HCEf/h a salué le travail méthodique et important engagé par le CSA pour lutter contre les stéréotypes de sexe dans les media. Il se réjouit du partenariat engagé par le CSA et apprécie que son expertise ait été utile à la démarche engagée.

En effet, le CSA s'est saisi des grilles d'indicateurs définies dans le cadre du rapport du HCE f/h relatif à la lutte contre les stéréotypes (octobre 2014), qui permettront d'évaluer la présence des stéréotypes de sexe. Après une année de mise en œuvre par les medias, des résultats seront publiés, qui permettront de formuler de nouvelles propositions.

Consulter le rapport du HCEf/h :

<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/>

Après les élections départementales, la parité s'arrête aux présidences le HCEf/h dresse un bilan

Dans son rapport sur la parité en politique, publié à la veille des élections départementales en février 2015, le HCEf/h avait fait le constat d'une progression très lente de la parité et avait appelé les partis politiques à s'engager pour le partage du pouvoir entre hommes et femmes.

Après les élections, la mise en œuvre des binômes paritaires et l'obligation de parité au niveau des assemblées et des vice-présidences a certes permis « un grand bond en avant pour la parité et la démocratie locale ». Mais la parité s'est arrêtée aux présidences et le Haut Conseil à l'Egalité entre femmes et hommes a constaté avec regret qu'à ce niveau, en l'absence de de contraintes paritaires, la parité est loin d'être atteinte, avec seulement 10 femmes présidentes sur un total de 110. C'est pourquoi le HCEf/h appelle les partis politiques et leurs fédérations locales à une « pleine mobilisation » en faveur de la parité et il exercera une grande vigilance à cet égard.

Consulter le rapport sur la parité :

<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite/actualites/article/l-hegemonie-masculine-a-la>

par l'éducation».

Après la première année de mise en œuvre du programme transversal 2014-2017, qui a permis de renforcer le rôle moteur du Conseil en tant que référence dans le domaine des droits de la femme et de l'égalité des genres, les actions menées pendant la 2e année devront se concentrer sur les questions suivantes :

- les menaces grandissantes qui pèsent sur les droits des femmes en tant qu'êtres humains et nécessitent un renforcement des synergies, des partenariats et de la coopération,
- le suivi et le soutien de la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe,
- la nécessité de renforcer la coopération transversale interne.



Pour retrouver le CNFF sur Facebook, [suivez ce lien](#)

www.cnff.fr

Vous recevez cet e-mail car vous êtes inscrits à la Newsletter de www.cnff.fr ; Pour vous désinscrire, [cliquez ici](#)